



Résiliation assurance auto

Par **Cherifaka**, le **30/05/2014** à **11:35**

Bonjour,rnJ'ai procédé à la résiliation de mon contrat auto ,en envoyant mon courrier directement à la compagnie d'assurance ,or que jel'ai contracté via un courtier.rnAu terme ,je n'ai pas reçu de carte verte ,mais le courtier me reclame la totalité de la prime , par mise en demeure.rnL'assureur me dit avoir transmis le courrier au courtier , mais n'a pas de justificatif de transfert.rnCette réclamation serait -elle légale?rnQue faire devant cette mise en demeure?rn[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **30/05/2014** à **14:43**

bonjourrnSi vous avez bien respecter les clauses de votre contrat pour la résiliation directe auprès de la Cie d'assurances il ne doit y avoir aucun problème.rnSoyez un peu plus explicite sur votre demande si vous voulez avoir une réponse plus précise

Par **Cherifaka**, le **31/05/2014** à **17:51**

Merci pour votre réponse.rnPour plus de précision....rnSelon les dispositions générales que m'a remis le courtier qui est assu 2000, le contrat peut etre résilié selon l'article L113-12 du code des assurances ,rnCet article stipule ,que l'assuré doit résilier en envoyant un courrier recommandé à l'assureur, et aucune précision sur le courtier ,s'il en existe un.rnDonc moi si je comprend bien ,l'assureur et courtier ne veulent pas dire la même chose .rnMoi j'ai contracté cette assurance via un courtier ,mais en résiliant j'ai envoyé le courrier dans les délais exigés ,à l'assureur , et pas au courtier.rnSachant que sur l'entête de mon contrat figure

les deux logos.
Vous dites normalement il n'y en a pas de problème , mais poutant c'est le cas, puisque depuis deux mois le courtier me réclame la prime .
J'ai répondu à leurs différents courriers et j'ai joint une copie des justificatifs du recommandé , mais en on met en demeure de payer.
Que faire?
Merci pour votre aide